



Conseil communal de Vucherens

Vucherens, le 1er septembre 2026

Préavis : Fixation des indemnités du Conseil communal
pour la législature 2026-2031

Conformément à l'art. 29, al. 2 et 3, de la loi sur les communes (LC), le Bureau du Conseil a l'honneur de proposer au Conseil d'adopter les tarifs suivants :

Jetons de présence des Conseillers et des Conseillères	CHF 35.-
Séance de commission	CHF 35.- / heure
Bureau	CHF 35.-/heure
Secrétaire	CHF 450.- / séance (forfait)
Bureau électoral	CHF 35.-/ heure
Tarif horaire pour tous travaux non-spécifiés	CH 35.-/ heure

Le président

Sébastien Cherpillod



Bureau du Conseil

Les scrutateurs, trices.

Julien Cherpillod

Véronique Schrago